

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2020 à 20 Heures 00

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUPIER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Marie-Hélène TONIN, Gérard PINATTON, Michel CROIZER, Jean MATHIEU, Catherine PEJU, A.TIVILLIER.

Démissionnaires : Muriel CHENOUEAU-GAUTIER, Michel SECOND

Décédée : Véronique GILLOT.

Absents excusés : Gisèle GRANGE, Hervé REY, Stéphanie CHAMBE.

Absente : Fabienne YAACOULI.

Secrétaire de séance : Marie Hélène TONIN.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, la demande de subvention de l'école publique pour le voyage scolaire. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Il est présenté au conseil municipal les comptes administratifs 2019 de la commune, de l'assainissement et des lotissements :

Compte administratif commune :	Dépenses de Fonctionnement	: 1 040 687,83 €
	Recettes de Fonctionnement	: 1 290 469,52 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 249 781,69 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 249 781,69 €
	Dépenses d'investissement	: 738 077,50 €
	Recettes d'investissement	: 867 885,86 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 129 808,36 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 133 120,06 €
Compte administratif assainissement :	Dépenses de Fonctionnement	: 123 952,20 €
	Recettes de Fonctionnement	: 133 379,76 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 9 427,56 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 54 623,14 €
	Dépenses d'investissement	: 12 850,00 €
	Recettes d'investissement	: 44 966,75 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 32 116,75 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 342 919,23 €
Compte administratif lotissement : Montrottier	Dépenses de Fonctionnement	: 0 €
	Recettes de Fonctionnement	: 0 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 5 443,18 €
	Dépenses d'investissement	: 0 €
	Recettes d'investissement	: 0 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: - 321 600,63 €

Compte administratif lotissement : La Madeleine	Dépenses de Fonctionnement	: 8 145,20 €
	Recettes de Fonctionnement	: 8 145,20 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: 0 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: 0 € €
	Dépenses d'investissement	: 34 768,80€
	Recettes d'investissement	: 0 €
	Résultat propre à l'exercice 2019	: - 34 768,80 €
	Résultat cumulé au 31/12/2019	: - 228 716,39 €

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2019 de la commune, de l'assainissement, du lotissement Montrottier et du lotissement la Madeleine.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019 : Le conseil vote à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du receveur pour la commune, l'assainissement, le lotissement et le lotissement la Madeleine.

TAUX COMMUNAUX 2019 : le conseil décide pour l'année 2019 de ne pas modifier les taux d'imposition. Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessous :

Taxe d'habitation :	15,53 %
Foncier Bâti :	17,07 %
Foncier non Bâti :	42,50 %

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :

Ayant statué sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 lors du vote du budget 2019, Au vu du compte administratif 2019, du compte de gestion du receveur 2019 et de l'état des restes à réaliser,

Budget communal :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 249 781,69 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 1068 pour 249 781,69 €.

Budget Annexe Lotissement :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de -5 443,18 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 5 443,18 €

Budget Annexe Lotissement « la Madeleine » :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 0 €

Budget Assainissement :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 54 623,14 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 54 623,14 € du budget général du fait que le budget assainissement est passé au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes.
-

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGETS PRIMITIFS 2020 :

Dans le cadre de la présentation des budgets primitifs, Mr MATHIEU, revient sur la maison de santé, d'une part sur le problème de la démolition du bâtiment et d'autre part sur le coût des travaux annoncés à 700 000 euros TTC (chiffre donné dans l'attente du marché public).

Budget principal commune	Fonctionnement	1 178 623,14 euros
	Investissement	1 350 000,00 euros
Budget Lotissement Montrottier	Fonctionnement	55 443,18 euros
	Investissement	371 600,63 euros
Budget Lotissement la madeleine	Fonctionnement	17 000,00 euros
	Investissement	273 716,39 euros

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020 de la commune, du lotissement et du lotissement « La Madeleine ».

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Les points retenus :

- Suppression de quelques zones boisées en « Espace Boisé Classé » pour l'aménagement des zones de dépôt ;
- Changement de destination de la maison Marconnet/Mascret pour l'installation d'une école d'acupuncture
- Supprimer la zone 2AU de Saint-Martin et la passer en zone A (tant qu'il n'y a pas de projet envisagé sur cette zone) elle pourra se remettre en zone 2AU (vu avec les personnes associées) ;
- Suppression de la zone artisanale de l'Olivière,
- Dans la zone de la Chapelle de Saint Martin, quelques terrains sont à passer en zone Ap.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur MATHIEU tient à informer le conseil municipal que, selon lui, ce Plan Local d'Urbanisme a été fait un peu trop dans l'urgence et qu'il aurait fallu discuter un peu plus différents points.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote :

- Zonage d'assainissement : le conseil se prononce par 10 voix pour et 1 voix contre.
- Plan Local d'Urbanisme modifié : Le conseil se prononce par 10 voix pour et 1 voix contre.
- Déclaration préalable pour travaux de façades, de toitures ou de clôtures : 11 voix pour
- Instauration de la zone de préemption dans les zones U, 11 voix pour,
- Instauration du permis de démolir, 11 voix pour.

ACQUISITION ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été décidé l'acquisition des anciens locaux de la caserne des pompiers.

Par convention le SDMIS autorise la commune de Montrotier à utiliser les locaux pour une durée de deux ans, dans l'attente de pouvoir procéder à l'acquisition pour un montant de 34 000 euros payable en 2 années civiles (2020 et 2021) des locaux sous la résidence de la poste (partie de droite). Les autres garages et vestiaires seront cédés à la commune gracieusement.

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école publique de Montrotier, organise une sortie scolaire avec les élèves au mois de mai et sollicite de la collectivité une subvention permettant d'aider au financement de ce projet.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet, décide de verser une subvention de 1 000 euros à l'école publique pour leur voyage scolaire.

Information : Suite au départ à la retraite de Brigitte DUFFET, prévu au 1 juin 2020, une vingtaine de candidatures ont été reçues, 4 entretiens ont eu lieu. Melle BONNET Marianne a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39

Mail : mairie@montrotier.fr